



NIL MAGNUM SINE LABORE

# L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

## PROMULGATION DE RÈGLEMENT

### PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2020, le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT 259-2020 / Approbation du Mamh: 19 juin 2020**

(Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec)

Décrétant un emprunt et une dépense de 7 985 000 \$ pour des travaux au parc André Courcelles et un réaménagement du parc des Moissons.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du soussigné situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

Jean-Michel Frédérick  
Greffier et avocat